

Pharmacie

Avec la création de la Sécurité Sociale et la démocratisation des soins pour tous, la consommation de produits pharmaceutiques a augmenté de manière exponentielle ces dernières années. C'est parce que ces produits de santé occupent désormais une place centrale dans le quotidien de chacun que les pharmaciens sont LES spécialistes du médicament.

De la conception du produit thérapeutique en laboratoire jusqu'à sa vente en officine, en passant par la production de celle-ci en industrie, le métier de pharmacien s'oriente toujours dans la même direction : soigner ses patients de la façon la plus adaptée qu'il soit.

I. Comment accéder aux études de pharmacie ?

A) La PACES

L'accès aux études de pharmacie débute par une inscription en Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES). Cette année se solde par un concours et un classement par filières ; si l'étudiant se place en rang utile pour le **classement « pharmacie »**, il pourra poursuivre en 2^{ème} année.

A Tours, le numerus clausus est de **108** places pour les études de pharmacie.

B) L'AlterPACES

1. Rentrée 2016

En septembre 2015 s'est ouverte à l'Université de Tours une expérimentation PACES, voie alternative permettant d'accéder directement à la 2^{ème} année de pharmacie sans passer par le concours de la PACES. Les conditions d'admission en 2^{ème} année sont :

- être inscrit en L2 ou L3 Sciences de la Matière (L2 Physique-Chimie parcours Chimie ou L3 Chimie) ou bien en L2 ou L3 Sciences de la vie à l'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Tours
- réussir les 3 Unités d'Enseignement (UE) complémentaires
 - UE Galénique, Botanique et Pharmacologie
 - UE Physiologie, Biophysique et Biostatistiques
 - UE Sciences Humaines et Sociales.
- faire partie des 20% des meilleurs de sa promotion
- Entretien sur motivation et présentation du projet professionnel en santé.

L'étude de l'ensemble du dossier par un jury déterminera enfin l'admission définitive ou non en 2^{ème} année de pharmacie.

Pour les rentrées 2015 et 2016, 10 places étaient accordées en pharmacie par l'expérimentation (10% du numerus clausus). Le nombre de places montera à 15% du NC pour les rentrées 2017 et 2018, soit **15 places**.

2. Rentrée 2017

Pour la rentrée 2017, l'AlterPACES évolue : désormais **le projet s'étend à l'Université d'Orléans ainsi qu'aux antennes universitaires de la Région**. Les conditions d'admission sont donc :

- Être inscrit en L2 ou L3 des UFR Sciences et Technique de l'Université de Tours ou d'Orléans :
 - o L2/L3 Sciences de la Vie (= Biologie), Sciences de la Terre (= Géologie), Mathématiques, Chimie et Informatique de l'Université de Tours
 - o L2/L3 Informatique étudiant sur l'antenne de Blois de l'Université de Tours
 - o L2/L3 Sciences de la Vie (= Biologie), Sciences de la Terre (= Géologie), Mathématiques, Chimie, STAPS et Informatique de l'Université d'Orléans
 - o L2/L3 Biologie étudiant sur l'antenne de Chartres de l'Université d'Orléans
- Réussir les 4 UE (Unité d'Enseignement) complémentaires :
 - o UE Anatomie, Histologie, Embryologie
 - o UE Physiologie, Biophysique et Biostatistiques
 - o UE Biologie Cellulaire et Moléculaire et Biochimie
 - o UE Sciences Humaines et Sociales
- Faire partie des 20% meilleurs de sa promotion
- Entretien sur motivation et présentation du projet professionnel en santé

L'étude de l'ensemble du dossier par un jury déterminera enfin l'admission définitive ou non en 2^{ème} année de médecine.

Le nombre de places montera à 15% du NC pour les rentrées 2017 et 2018, soit **16 places**.

C) Passerelles ministérielles

Pour entrer en L2 : il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de niveau Master (bac + 5) ou équivalent et de formuler un dossier de candidature qui sera ensuite étudié par un jury.

Pour entrer en L3 : il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de niveau Doctorat (bac + 8) ou équivalent et de formuler un dossier de candidature qui sera ensuite étudié par un jury.

(cf. Arrêté du 26 juillet 2010 relatif aux modalités d'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme).

II. Les études de pharmacie

Les études de pharmacie se déroulent sur le **site Grandmont de l'Université François Rabelais**. Elles suivent le parcours LMD, et sont d'une durée de 6 à 9 ans. Elles se décomposent en 3 cycles :

A) 1er cycle : Diplôme de Formation Générale aux Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)

Poursuivant la PACES, les 2^{ème} et 3^{ème} années de pharmacie permettent aux étudiants de consolider leurs bases scientifiques mais également de découvrir progressivement leur application au sein des sciences pharmaceutiques. La L2 est très axée sur la chimie, la biologie végétale et la pharmacologie, tandis que la L3 s'articule davantage autour de la thérapeutique. De plus, ces années sont ponctuées par de **nombreux travaux pratiques** (TP) hebdomadaires.

1. **Les stages**

Concernant les stages, les étudiants en L2 réalisent en fin d'année un **stage d'initiation non rémunéré de 6 semaines en officine**. En L3, ils réalisent au cours de l'année **deux stages d'application en officine d'une semaine chacun**.

2. **Les UE libres**

Au cours de ces années, les étudiants ont l'obligation de valider des unités d'enseignements libres afin de valider leurs années. Ceux-ci sont divers, allant de l'exercice d'un sport à un investissement associatif.

A noter que les étudiants n'ayant pas eu la moyenne en UE8 Pharmacie en PACES sont par la suite obligés de suivre l'UE de remise à niveau au cours de leur S3.

NB : le **choix des UE libres se réalise en fonction du classement PACES de l'étudiant**. Le premier arrivé est le premier servi !

3. **Les parcours recherche et internat**

S'ils sont intéressés par ces voies, les étudiants peuvent s'orienter vers un **parcours particulier** dès leur 2^{ème} année. Pour cela, il est nécessaire de **valider une UE propre à ce dernier**.

Parcours recherche : les étudiants en 2^{ème} année doivent donc réaliser un stage d'initiation à la recherche en laboratoire afin de valider leur UE libre de « recherche » aux S3 et au S4. Ensuite, en L3, ils doivent valider 2 Unités d'Enseignements en Recherche Biomédicale (UERB) de leur choix.

Parcours internat : les étudiants en 3^{ème} année doivent suivre une UE libre propre au parcours Internat à chaque semestre.

B) 2ème cycle : Diplôme de Formation Approfondie aux Sciences Pharmaceutiques (DFASP)

Ce cycle oriente les étudiants vers une **professionnalisation progressive**, vers l'officine, l'industrie ou la recherche. Les étudiants y voient de façon plus précise l'application des sciences pharmaceutiques dans le traitement des pathologies.

1. La 4ème année

En plus de leur tronc commun, les étudiants doivent commencer à **réfléchir à leur orientation**. Dès le deuxième semestre de la 4^{ème} année, ils choisissent de se tourner vers l'un des deux grands domaines de la pharmacie : l'officine ou l'industrie. Les étudiants choisissent donc de suivre un parcours particulier, « officine » ou « industrie », et dont les cours diffèrent. Les étudiants souhaitant passer le concours d'internat doivent choisir l'une de ces deux filières.

De plus, il est toujours nécessaire pour chaque étudiant de valider des UE libres. Ceux intéressés par la recherche ou bien une carrière hospitalo-universitaire continuent donc de suivre les UE propres au parcours « recherche » ou « internat ».

Enfin, la 4^{ème} année comprend **deux stages d'application en officine d'une semaine chacun**.

2. La 5ème année

Suite à leur orientation en 4^{ème} année, les étudiants en 5^{ème} sont séparés en deux filières différents : la filière industrie et la filière officine.

Filière industrie : les étudiants suivent des cours théoriques propres à leur voie pendant 6 semaines. De plus, ils ont deux stages à réaliser au cours de leur année :

- Un **stage en industrie pharmaceutique** de 22 semaines à temps plein
- Un **stage hospitalo-universitaire** de 22 semaines à temps plein également.

Ils ont toujours, s'ils le souhaitent, la possibilité de suivre un UE optionnel, notamment pour ceux qui sont intéressés, l'UE libre propre au parcours « internat ».

Filière officine : les étudiants suivent des cours théoriques propres à leur voie. De plus, ils ont un **stage hospitalo-universitaire d'un an à mi-temps** à réaliser au cours de leur année.

Ils ont toujours, s'ils le souhaitent, la possibilité de suivre un UE optionnel, notamment pour ceux qui sont intéressés, l'UE libre propre au parcours « internat ».

C) Le 3ème cycle

Ce dernier cycle aboutit à la spécialisation finale des étudiants vers les domaines de l'industrie, de l'officine ou de la recherche. Au final, suite à la présentation de leur thèse d'exercice, ils auront tous le **Diplôme de Docteur en Pharmacie**.

1. Cycle long : le parcours « internat »

Les étudiants ayant suivi cette voie au cours de leurs études ont la possibilité de passer en fin de 5^{ème} année le concours de l'internat. Celui-ci, d'une durée de 4 ans, leur ouvre la porte aux **carrières hospitalo-universitaires**, celle de pharmacien biologiste travaillant au sein des laboratoires d'analyse médicale ainsi qu'à la recherche. Le **classement** au concours détermine leur spécialité et la zone géographique où ils réaliseront leur internat.

L'internat en pharmacie équivaut à la validation d'un Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) en :

- **Biologie Médicale** (équivalence avec le parcours des étudiants en médecine)
- **Pharmacie Hospitalière**
 - o Option Pharmacie Industrielle et Biomédicale
 - o Option Pharmacie Hospitalière et Recherche
- **Innovation pharmaceutique et recherche.**

A la fin de leur internat, les étudiants doivent donc soutenir leur thèse en rapport avec la spécificité de leur filière, afin d'obtenir à la fois leur DES et leur Diplôme d'État de Docteur en pharmacie.

2. Cycle court : parcours « industrie » et parcours « officine »

Les étudiants de ces parcours suivent des cours propres à leur filière et doivent réaliser au cours de leur 6^{ème} année **un stage professionnel de 6 mois à temps complet en industrie ou en officine.**

Puis, à l'issue de la **présentation devant un jury de leur thèse d'exercice**, ils seront également diplômés d'État en pharmacie.

La 6^{ème} année en filière industrie est dans la quasi-totalité des cas remplacée par un Master 2 qui valide la 6^{ème} année. Cela permet d'avoir un double diplôme, généralement **pharmacien-ingénieur.**

III. Comment exercer ce métier ?

Le métier de pharmacien regroupe divers aspects, que découvrent les étudiants au cours de leur formation universitaire et de leurs stages.

1. Pharmacien d'officine

C'est la voie vers laquelle s'oriente la **moitié** de chaque promotion. Le pharmacien d'officine travaille en libéral, au sein d'une équipe composée de pharmacien ainsi que de préparateurs en pharmacie.

Il est chargé de la **distribution des médicaments** aux patients ainsi que de leur apporter informations et conseils à propos de ces derniers. Ses différents rôles font ainsi de lui un intervenant essentiel dans le parcours de soin. Enfin, sa proximité avec sa patientèle en font un interlocuteur de choix dans le parcours de soin des malades.

2. Pharmacien en industrie

Le pharmacien en industrie gère l'envers du décor concernant la vie du médicament. Il intervient dans sa **fabrication**, précédant la vente par son collègue en officine ; a posteriori, il réalise des études marketing sur la vente des produits et gère toute la pharmacovigilance, s'assurant ainsi de la non-nocivité du médicament.

3. Pharmacien biologiste

Le pharmacien biologiste **dirige les laboratoires d'analyses médicales.** Il est donc chargé de la réalisation de prélèvements biologiques ainsi que leur examen par un personnel compétent, composé de biologistes médicaux, de techniciens de laboratoire et d'infirmières. Il joue donc un rôle primordial auprès des médecins souhaitant confirmer leurs diagnostics par des examens complémentaires.

Il peut exercer dans le **secteur public**, au sein des laboratoires intégrés aux établissements de santé, mais également dans le **secteur privé**, dans des laboratoires privés.

4. Pharmacien hospitalier

Le pharmacien hospitalier est chargé de la **préparation et de l'administration des traitements propres aux malades**, suite à une prescription. Il doit veiller au bon suivi du circuit de distribution du médicament en milieu hospitalier.

Dans les établissements de santé publics, il est un **praticien hospitalier**. Dans les établissements de santé privés, il **gère la pharmacie à usage intérieur**, dont les produits sont destinés à être distribués aux patients de l'établissement uniquement.

Salaire débutant : environ 2500€ par mois

IV. Liens utiles

- Site de l'ANEPF : <http://www.anepf.org>
- Site de l'Ordre National des Pharmaciens : www.ordre.pharmacien.fr
- UFR Pharmacie : <http://pharma.univ-tours.fr/>